Assurance Automobile

Par Artem

Bonjour, j'ai eu une situation avec mon assurance automobile.

Mon vehicule a pris feu avec toute ma famille dedans, pendant un voyage.

Au debut l'expert qui est venue a dit que le feu est venue d'en bas du volant, apres au moment de l'expertise il a dit a l'assurence que le feu a commencé a la roue de derriere. L'assurance apres que l'expertise est finie. Ma refusé de envoyé le rapport d'expertise, sous pretexe qu'il est confidentielle. Je suis aller demander un conseil a un amis, qui avait la meme situation il ma dit que le rapport d'expertise n"est pas du tout un document confidentielle et l'assurance est obligé de me l'envoyer dès qu'il l'ont recu. Apres encore un appel a l'assurance et apres leur avoir lu l'article du code de la route R. 326-3, il ont changé de comportement et il me l'ont envoyer. Sur le rapport d'expertise c'est ecrit - "Lors de nos opérations d'expertise, nous n'avons pu procéder à l'imputation des dommages. En conséquence, nous ne sommes pas
en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré."

Donc je ne comprend pas du tout, pourquoi il m'ont donné 3 version différente. Et avec la conclusion qu'il n'ont meme pas compris d'ou le feu vien il m'ont refusé en remboursement. Que puis-je faire dans une situation comme sa? Merci de votre réponse.

Par ESP

Bonjour
Ce n'est pas parce que l'expert déclare ne pas être en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré, que l'assurance peut s'exonérer de l'indemnisation.

Si au terme des échanges, la réponse définitive de votre assureur ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'Assurance, organisme externe et indépendant

[url=https://www.mediation-assurance.org/]https://www.mediation-assurance.org/[/url]

Par Artem

Je paie de l'argent tous les mois pour l'assurance Tout risque. Je ne comprends tout simplement pas leur réponse, et le fait qu'ils sont entrain de mentir me suffit déjà pour comprendre qu'ils essaient d'esquiver.
Je vous demande juste conseil. Que puis-je faire avec les données dont je dispose actuellement, de nombreux mensonges de leur part.
Pourquoi ils refusent de me payer. Voici ce que je ne comprends pas, pour quelles raisons. Merci de votre réponse.

Par lechjam

Bonjour,
Je me permets de vous écrire pour savoir si vous avez pu résoudre votre problème, car je rencontre une situation similaire.En effet, j'ai été victime d'un acte de vandalisme sur mon véhicule en août 2024. Un expert est intervenu le 7 août 2024, mais je n'ai obtenu aucune réponse de la part de mon assurance ou l'expert malgré plusieurs relances. Le 13 septembre 2024, une nouvelle expertise a été réalisée par la même société BCA Expertise. Cependant, une fois de plus, je suis resté sans nouvelles pendant plus de deux mois.Finalement, ma gestionnaire m'a contacté par téléphone et m'a envoyé un mail pour m'informer que l'expert considérait que les dommages déclarés étaient liés à un sinistre antérieur datant du 16 mars 2023. Ils ont donc refusé de donner une suite favorable à mon dossier.Cependant, cette affirmation est totalement erronée. J'ai fourni toutes les preuves nécessaires montrant que le véhicule avait été entièrement réparé après le sinistre de 2023, avec des photos à l'appui. J'ai également demandé à recevoir le rapport d'expertise détaillé, mais la réponse que j'ai obtenue est inadéquate : le rapport envoyé n'est pas détaillé et se limite à

indiquer :
(Lors de nos opérations d'expertise, nous n'avons pu procéder à l'imputation des dommages. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré.)De plus, il n'est fait mention nulle part dans ce rapport que les dommages seraient liés à un sinistre antérieur.Auriez-vous des conseils ou une démarche à me recommander pour faire valoir mes droits dans cette situation ?
Je vous remercie par avance pour votre aide.
Cordialement,